

DELIBERATION

102 (7.5)

Le 23 novembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'auditorium du Pôle Culturel Le Kiosque à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire
Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, FRANC, KARA, MARRET, CEYTE, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame KHEBRARA à Madame MONTAGNON, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur JACOB

Secrétaire : Madame FABRE

Objet : Convention partenariale et financière 2021-2024 à conclure avec ABA

Monsieur le Maire rappelle que les conventions avec les associations percevant plus de 23 000 € sont obligatoires, conformément aux textes régissant les relations collectivités/associations.

Il indique que la convention partenariale et financière avec l'association Andrézieux-Bouthéon Animation arrivant à échéance, il convient d'en établir une nouvelle pour les années 2021 à 2024.

Conclue pour une durée de quatre années, cette convention fera l'objet d'un avenant approuvé par l'Assemblée, invitée à statuer sur l'octroi d'une subvention annuelle. Au titre de 2021, aucune demande de subvention n'a été déposée par l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention 2021-2024 conclue avec Andrézieux-Bouthéon Animation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 24 novembre 2020

Le Maire,
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20201124-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020

Affichage : 01/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

